

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 429

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Ce comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.